НК/НО

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015—719 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 015-2015/CNT du 07 mai 2015 portant ratification de l'ordonnance n°2014-004/PRES du 22 mai 2014 portant autorisation de ratification des accords de prêt BID n° 2UV0135, Istisna'a n°2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV 0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire (PRRIA) au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition ;

VU la lettre n°2015-030/CNT/PRES/SG/DGSL du 13 mai 2015 du Président du Conseil national de la transition transmettant pour promulgation la loi n°015-2015/CNT du 07 mai 2015 portant ratification de l'ordonnance n°2014-004/PRES du 22 mai 2014 portant autorisation de ratification des accords de prêt BID n° 2UV0135, Istisna'a n°2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV 0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire (PRRIA) au Burkina Faso :

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Est promulguée la loi n°015-2015/CNT du 07 mai 2015 portant ratification de l'ordonnance n°2014-004/PRES du 22 mai 2014 portant autorisation de ratification des accords de prêt BID n° 2UV0135, Istisna'a n°2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV 0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire (PRRIA) au Burkina Faso.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 juin 2015

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

LOI N° 015-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE

N°2014-004/PRES DU 22 MAI 2014 PORTANT AUTORISATION
DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRET BID N°2UV0135,
ISTISNA'A N°2UV0136, ISTISNA'A DECLARATION DE DJEDDAH
N°2UV0137 CONCLUS LE 15 JANVIER 2014 EN ARABIE
SAOUDITE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE (PRRIA) AU
BURKINA FASO

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition;

a délibéré en sa séance du 07 mai 2015 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-004/PRES du 22 mai 2014 portant autorisation de ratification des Accords de prêt BID n°2UV0135, Istisna'a n°2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire (PRRIA) au Burkina Faso.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 mai 2015

Pour le Président du Conseil

national de la transitione le Premier Vice-président

> Premier ice- Président

Honoré Lucien No

Le Secrétaire de séance

Bakary KONE